Questions-Réponses

RESTAURATION SCOLAIRE 2021

1. **Informations statutaires & financières**
2. **Organisation de la restauration :** choix & informations alimentation
3. **Cas particuliers :** absences, allergies poisson, sorties scolaires, intempéries…

1. INFORMATIONS STATUTAIRES & FINANCIERES

1.1 Qui assure la restauration scolaire de l'Ecole du Nord ?

La restauration scolaire est gérée en direct par l'Ecole du Nord. Deux chefs cuisiniers expérimentés, Eric GOURDIN et Rhaleeb EMRITH planifient le plan menu, assurent des préparations de qualité et encadrent les équipes. Ils sont assistés d'Isabelle ROUILLARD et de 8 cuisinières et cuisiniers. Nos personnels et équipements permettent un fonctionnement garantissant professionnalisme, qualité et sécurité alimentaire. Les élèves et les parents sont représentés, consultés et écoutés dans la Commission Menus qui se réunit 5 fois par an.

1.2 Les droits de scolarité sont-ils impactés par la restauration ?

Non. Le fonctionnement de la restauration constitue en comptabilité un Service spécial à part, qui doit être équilibré en recettes et en dépenses. Le bilan annuel est présenté en toute transparence en Conseil d'établissement et en Assemblée Générale des Parents. La restauration n'a pas vocation à faire du bénéfice et le solde positif éventuel permet d'investir dans le renouvellement des équipements. Inversement, aucun impact n'est à craindre sur les droits de scolarité : une perte éventuelle doit être compensée sur les années qui suivent.

1.3 Comment sont calculés les forfaits ?

Ils tiennent compte du nombre de repas possibles par exemple le lundi pendant la période, qui peut différer du nombre de mercredis possibles (AES différés ou arrêtés en fin d'année, jours fériés prévus). Cette disparité explique les coûts différents selon les jours retenus. Le nombre de jours possibles est multiplié par un tarif préférentiel qui inclut forfaitairement une éventuelle absence ou un accident climatique. Le forfait est le socle de la restauration collective, le « prêt à porter ». Le « sur mesure », plus cher, est possible grâce à la commande au ticket à déposer avant 8h le matin. Maternelle : tarif ajusté tenant compte de la quantité servie.

NB : les repas annulés du fait de voyages scolaires avec nuitées, de stage en entreprise, d'après-midi banalisée pour examen sont systématiquement déduits des forfaits facturés.

1.4 Mon enfant est bénéficiaire d'une bourse AEFE. Quelle marche à suivre ?

En application des règles AEFE, les Bourses restauration sont calculées sur la base des **forfaits repas** (équilibrés, végétariens ou salade composée). Aussi, l'achat de ticket repas, snack ou collation n'est pas autorisé sur les crédits de bourse. Les modalités suivantes s'appliquent :

- La bourse accordée est répartie proportionnellement sur les 5 périodes de l'année pour assurer à l'enfant le maximum de repas réguliers à l'année, au meilleur tarif, conformément aux exigences de l'AEFE.
- Une information mise à jour est envoyée à chaque période aux familles qui précise le solde disponible.
- Les commandes complémentaires (repas ou snacks) entraînant un dépassement du crédit accordé seront facturés à la famille.
- Le solde non consommé en fin d'année scolaire est restitué à l'AEFE.

1.5 Que se passe-t-il en cas de défaut de paiement de la prestation de la restauration scolaire ?

Aucune facilité de paiement n'est offerte pour la restauration scolaire.

Toute famille qui rencontre une difficulté ponctuelle ou exceptionnelle est invitée à se rapprocher sans attendre du Service de gestion de l'Ecole du Nord pour expliquer sa situation et convenir d'un accord d'échelonnement.

Impayés & frais bancaires : 3% de frais de gestion sont appliqués sur tous les paiements en retard, sauf pour les familles qui ont sollicité le service de gestion pour un échelonnement.

Calendrier et mesures (sauf accord d'échelonnement) **:**

- 10 jours après l'envoi de la facture pour la période sont constatés les retards de paiement qui entraînent l'envoi d'un courriel de relance.
- 8 jours après le premier rappel sont constatés les retards de la période en cours qui déclenchent l'envoi d'une lettre recommandée et l'application automatique de pénalités de 3% sur montants dus ;
- Déscolarisation au retour de vacances : l'impayé entraîne la déscolarisation de l'élève qui ne sera pas accueilli en classe au retour des vacances de la fin de période. Le défaut de paiement dûment constaté au dernier jour ouvrable des vacances, un courriel de rappel est adressé à la famille afin qu'elle n'emmène pas son enfant à l'école et ne l'expose pas à une situation pénible.

2. ORGANISATION DE LA RESTAURATION : choix & informations alimentation

2.1 Que peuvent consommer les élèves le matin et aux petites récréations ?

La Commission Cantine a validé les aliments les plus adaptés à la santé des élèves : les boissons sucrées, les produits trop gras ou trop sucrés ont été éliminés. Les élèves ont encore un large choix : fruits & salades de fruit, eau, chocolat chaud, yaourt à boire & yaourt, fromage, …

2.2 Comment choisir entre forfaits & tickets pour le déjeuner ?

Les tickets sont plus chers que les forfaits. Ils sont destinés à dépanner occasionnellement les familles ou à satisfaire un choix quotidien de « sur mesure ». Le surcoût est largement justifié par l'adaptation nécessaire de la restauration (temps de gestion quotidien, préparation dernière minute, stocks, risque d'erreur).
Les forfaits en revanche sont encouragés et proposés à tarifs préférentiel. La planification permise par les forfaits réduit les coûts de gestion, limite les pertes et le gâchis, optimise la production et permet d'améliorer la qualité des plats.

2.3 Où, quand et comment commander ?

- **Forfaits** : « fiche de réservation » en ligne http://www.ecoledunord.net/restaurant-scolaire (**Attention** : fermeture des inscriptions au retour de vacances !). Facturation après 10 jours et paiement par virement ou auprès d'uniforme & service par carte bancaire/chèque bancaire. *Hors délai : lire plus bas « forfait : que faire si j'ai manqué la date ? »* VERIFIER VOTRE COMMANDE AVANT DE LA VALIDER, ELLE NE POURRA PLUS ÊTRE CHANGÉE !
- **Tickets repas, snacks ou collation** en vente au guichet Uniformes et services (vérifier heures d'ouverture).

2.4 Quel avantage à choisir repas équilibré, végétarien ou salade composée ?

Ce sont des repas complets et équilibrés qui diffèrent chaque jour. Le plan diététique est validé par la Commission cantine (parents élus et responsables restauration). Il est consultable à l'avance sur le site de l'EDN : http://www.ecoledunord.net/restaurant-scolaire/, de même que les tarifs des tickets et forfaits, ou encore des collations. Les repas sont servis du CP à la 3° sur plateau repas (self) avec couverts et verre. Ils proposent crudités ou soupe de légume (sauf repas « salade composée), plat et dessert. Les desserts préparés sont « fait maison » et peu sucrés avec un choix de substitution fruit ou compote.

2.5 Maternelle : menus & snacks ? Tarif réduit ? Service adapté ?

Les snacks ne sont pas adaptés à l'alimentation d'enfants de cet âge et ne sont pas proposés. En revanche, les repas sont servis chauds, à l'assiette et à table, afin de répondre qualitativement et quantitativement aux besoins de l'enfant. Le menu est le même qu'en élémentaire, adapté à l'âge des enfants : purée plutôt que gros légumes, blanc de poulet découpé plutôt que pilon, … Le tarif est réduit du fait d'une consommation moindre. Le service est en revanche plus exigeant et mobilise beaucoup de personnels.

2.6 Forfaits : que faire si j'ai manqué la date limite d'inscription en ligne ?

La gestion de la restauration ne permet pas de traitement individualisé et sur mesure :
Forfaits repas hors délai : inscription auprès du Service aux parents possible uniquement pour les forfaits repas, sans déduction ni prorata des jours manqués (tarif de la période appliqué).
Forfaits snack : impossible à traiter, de même que des changements de snacks en cours de période. Il convient d'acheter des carnets de tickets ou de fournir un panier repas.

! NOUVEAU ! Un délai de 24 heures est désormais en vigueur pour la prise en compte de l'inscription.

2.7 Où mange mon enfant avec son repas maison ou son snack ?

Tous les élèves jusqu'au CM1 déjeunent ensemble, à table, qu'ils soient demi-pensionnaires ou consomment un panier-repas de la maison. Du CP au CM1, l'espace est équipé de tables adaptées, des fontaines d'eau fraîche et filtrée sont à disposition. Couverts et gourde ne sont pas fournis.

2.8 Mon enfant préfère les snacks…

L'EDN s'est engagée à continuer de proposer à partir du CP des snacks, moins chers mais à la diététique très contestable. Vous pouvez choisir un forfait snack au tarif préférentiel (éviter plus de 2 fois par semaine ?), ou acheter des tickets au tarif de base pour un usage exceptionnel (carnet de 5 tickets).
IMPORTANT : il est impossible de changer le snack commandé durant la période du forfait.
IMPORTANT : prévoir une gourde (couverts & verre fournis uniquement avec plateau repas équilibré, végétarien ou salade)
CONSEIL : éviter d'alterner « snacks » et « repas » pour les élèves de l'école élémentaire qui sont alors perdus, ne sachant pas où aller… !

3. CAS PARTICULIERS : absences, allergies poisson, sorties scolaires, intempéries…

3.1 Mon enfant n'aime pas le plat. Que mangera-t-il ?

Il pourra exceptionnellement choisir le repas équilibré végétarien pour éviter viande ou poisson, ou l'accompagnement qui lui convient le mieux en cas de choix possible.

3.2 Comment faire si mon enfant est allergique ?

La restauration est un service collectif servant plus de 600 repas/jour qui ne peut s'adapter à chaque situation individuelle. Les plats avec poisson ou crevettes sont servis uniquement les mardis (ces jours-là sont proposés plat végétarien ou salade composée sans poisson). Pour les situations complexes, seuls les tickets permettent une adaptation « sur mesure ».

3.3 Quels dispositifs ou remboursements en cas d'absence, de sorties ou voyages scolaires, de changement d'emploi du temps ou de fermeture imprévue ?

PLUSIEURS CAS DE FIGURE :

Sortie scolaire qui inclut le temps du déjeuner : un panier repas sera fourni à l'enfant titulaire d'un forfait snack ou repas. NB : tickets impossibles les jours de sorties scolaire (temps de préparation)

Sortie en fin de matinée en semaine A ou B, ou pour emploi du temps modifié (absence de professeurs en stage de formation par exemple) : un repas à emporter est disponible au restaurant scolaire.

Absence élève et intempéries : aucun remboursement ne sera étudié, à l'exception du départ de Maurice d'une famille ou de l'absence d'un enfant pour longue maladie ou hospitalisation. C'est un principe de forfait qui prévoit et inclut cette éventualité dans son tarif préférentiel.

3.4 Mon enfant collégien n'a pas cours l'après-midi en semaine B le jeudi…

Plusieurs options possibles : il prend son repas à emporter en semaine B ou il mange à la cantine et sortira à 12h30.

3.5 Que faire si mon enfant a oublié exceptionnellement son panier repas ?

Vous pouvez acheter un carnet de 5 repas ou de 5 snacks et lui donner un ticket à déposer dûment rempli le matin avant 7h45 au restaurant scolaire. Conformément au règlement intérieur et sauf écrit contraire, l'enfant sans déjeuner se verra remettre un repas qui sera facturé à la famille (carnet de 5).